



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/78

**Réunion du 08 novembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 31/10/2022

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 31/10/2022

**En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoit LAIES donne pouvoir à Mme Marina LESCOUET, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

Objet : Application du droit de préemption urbain à Chestres

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise en Mairie le 08/07/2022 par Maître Thomas CALMET, Notaire à Vouziers, concernant la vente de deux terrains nus situés Grande Rue à Chestres, cadastrés AY 164 et AY 166, d'une surface cadastrale de 184 m², appartenant à M. DEBRIELLE Eric, au prix de 1 630 € ;

Vu le classement de ces terrains en zone UC du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vouziers, approuvé le 17 décembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-57, en date du 27 mai 2021, instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de Vouziers ;

Considérant la délégation de ce droit de préemption urbain à la commune de Vouziers en ce qui concerne les compétences communales ;

Considérant que la vente de ces terrains est soumise au droit de préemption urbaine dont bénéficie la commune de Vouziers au titre de ses compétences ;

Considérant que la parcelle AY 166 doit être intégrée au domaine public afin de rectifier l'alignement de la Grande rue à Chestres ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de Vouziers d'exercer, conformément à l'article R 213-8 c) du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption sur la vente de ce bien en notifiant au Notaire et au propriétaire concerné, l'offre de la ville de Vouziers d'acquérir ce bien moyennant le prix de 70 €, valeur correspondant à l'estimation réalisée le 4/10/2022 par le service d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'acceptation de M. DEBRIELLE Eric, propriétaire de la parcelle AY 166, notifiée par un courrier de Maître CALMET en date du 2/09/2022. ;

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER la ville de Vouziers à exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée AY 166 d'une surface cadastrale totale de 14 m², située Grande Rue à Chestres, avec une offre de prix de 70€.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

